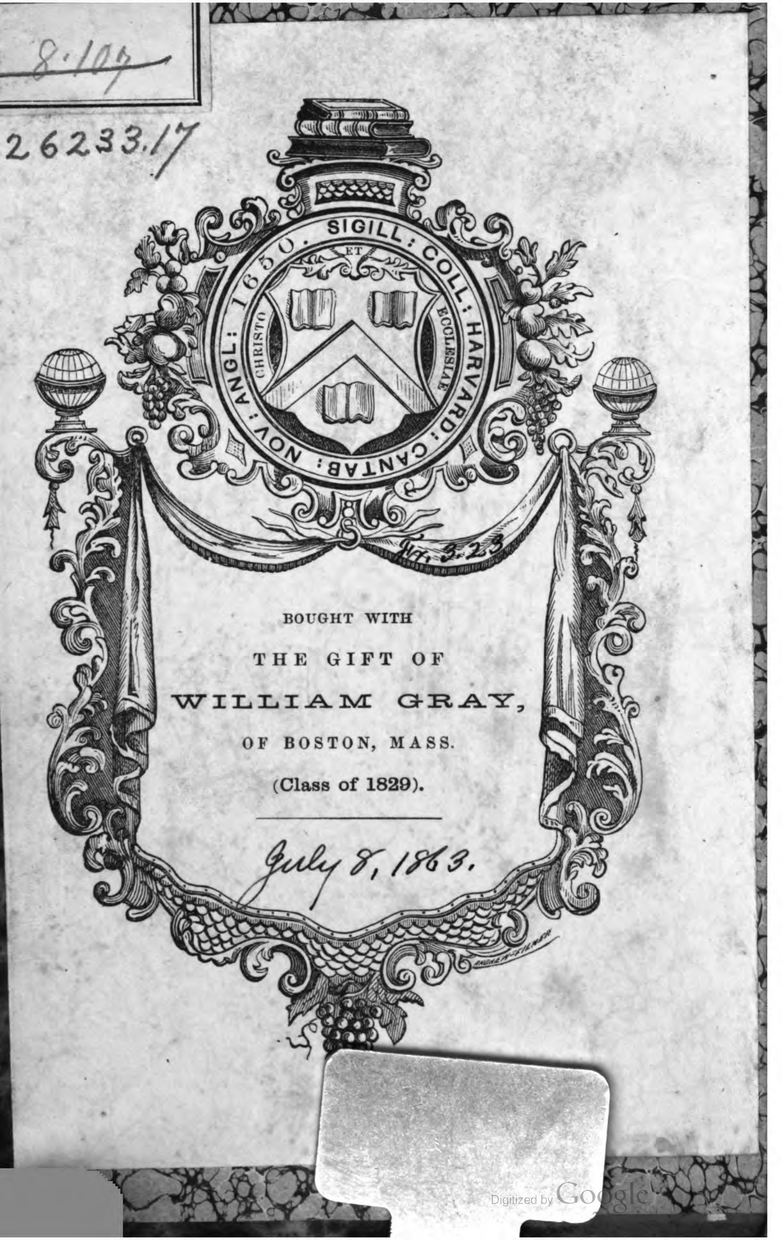
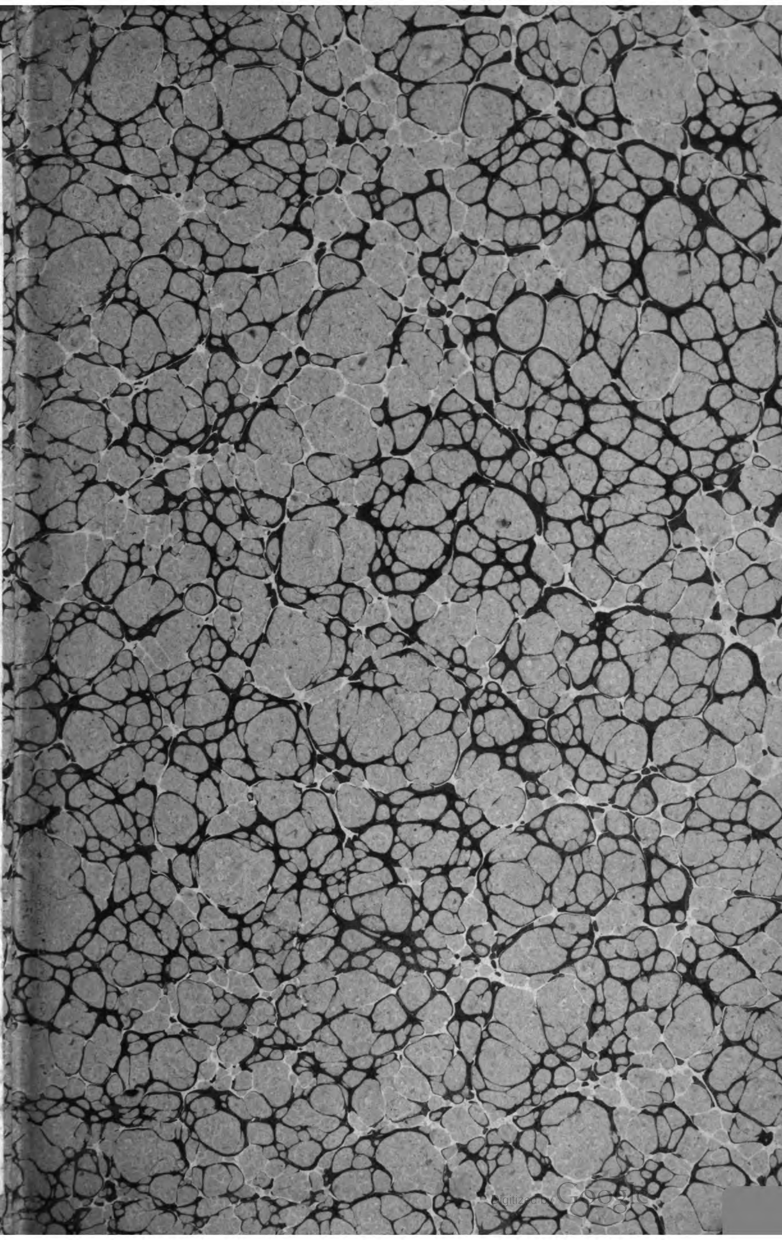



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).
July 8, 1863.



BIBLIOTHÈQUE

DE

L'AMATEUR CHAMPENOIS.

Tiré à 160 exemplaires numérotés :

120 sur papier vergé,
10 sur papier rose,
10 sur papier vélin,
20 sur papier chamois.

N° 62.

Jean Le Galois

Bibliothèque de l'Amateur Champenois, I.

CE QU'ON APPRENAIT AUX FOIRES DE TROYES ET DE LA CHAMPAGNE

AU XIIIe SIÈCLE,

Suivi d'une Notice historique sur les Foires de la Champagne et de la Brie,

Par l'Auteur des ARCHIVES CURIEUSES DE LA CHAMPAGNE, A. Assier.



A PARIS

CHEZ AUG. AUBRY, LIBRAIRE, RUE DAUPHINE, 16.

M D CCC LVIII.

AUX BIBLIOPHILES DE LA CHAMPAGNE.

La *bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes premiers essais m'a permis de faire de nouveaux efforts et de suivre la voie que je m'étais tracée. J'espère publier les plus belles pages de l'histoire de la Champagne, à laquelle vos travaux ont rendu toute la célébrité qu'elle mérite. Mais avant de vous dérouler les annales de notre poétique pays, il me faut encore interroger des monuments, visiter des bibliothèques et compulser bien des manuscrits. Permettez-moi, dans cette longue exploration, de vous donner quelque signe de vie, de vous offrir de rares et curieuses pièces que l'historien doit rejeter de ses récits, mais que vous recherchez comme la véritable peinture des siècles écoulés. Je ne choisirai que des opuscules relatifs à l'histoire générale de la Champagne, parce que Rémois, Châlonnais, Langrois et Troyens, nous aimons un peu notre ville natale, et que ne nous soucions pas d'entasser dans*

notre bibliothèque des ouvrages qui ne nous parlent point de notre cité. J'oserai même quelquefois dérider votre front en vous rappelant certains usages du bon vieux temps, et vous inspirer une terreur salutaire en vous racontant les diverses apparitions du Diable en Champagne. Je vous vois sourire, chers lecteurs, en m'entendant vous parler gravement de cet esprit de ténèbres qui inspirait tant d'effroi au moyen-âge. Patience! mon opuscule vous prouvera que si Béelzébuth ne montre plus aujourd'hui ses cornes, le rusé n'en fait pas moins bien ses affaires. Aux apparitions du diable succédera le catalogue des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de notre province. Je n'ai point la prétention de cet auteur du quinzième siècle, qui ne craignait pas de dire à son livre :

Vale, liber, terras omnes visurus et undas.

Puisse-t-il prendre place dans votre bibliothèque pour vous affermir dans l'amour que vous devez au pays des Thibaut, de Joinville et de Jeanne Darc, tel est son noble but! Valete, juvantem aut certe volentem amate.

Alexandre ASSIER.

Troyes, 23 février 1858.

LA BOURSE PLEINE DE SENS

OU

CE QU'ON APPRENAIT

AUX FOIRES DE TROYES ET DE LA CHAMPAGNE

AU XIIIe SIÈCLE.



La *Bourse pleine de sens*, tel est le titre véritable du fabliau que nous publions. Son auteur, contemporain de Thibaut IV, le chansonnier, se nommait Jean le Galois d'Aubepierre, comme il le dit lui-même. Son but est de prouver que

> Fos est li hom qui croit musarde,
> Quar n'i a amor ne fiance (1),

et la singulière leçon que reçut messire Renier de Decize au noble comté de Nevers, était bien propre à détourner ses auditeurs de ces folles amours qui causent tant de ravages ici-bas.

Renier, que le trouvère qualifie de Messire, est un négociant qui a épousé la fille d'un chevalier et dont les richesses sont considérables. Ce noble personnage n'aime point sa femme, mais une fille qui vit à ses

(1) Page 31, vers 8 et 15.

dépens et avec laquelle il entretient des relations criminelles. Son épouse, d'abord douce et patiente, éclate bientôt en plaintes et menace l'infidèle de la colère du ciel. Renier prétend que les gens de la ville sont des médisants et s'en va plein de courroux *parmi le chastel.* Sa pauvre femme verse des larmes et se hâte de le rappeler dans son hôtel.

Le lendemain, Renier fait seller son beau cheval et atteler dix charrettes pour se rendre à *la bone foire de Troie.* Mais avant de prendre congé de sa femme, il lui demande gracieusement quels tissus d'or et quels joyaux elle désire, déclarant que pour elle, il ne sera point *chiches.* Cette *bone dame* se contente de lui demander une bourse d'un denier pleine de sens. Renier, quelques jours après, arrive à Troyes pour la *foire d'août,* vend ses marchandises à des négociants de Broies et fait charger ses dix charrettes de belles étoffes de soie

. . . . et de bonne laine
De Bruges et de Saint-Omer (1).

Confiant alors chacune de ses charrettes à un homme, il les recommande toutes à Dieu, et donne le signal du départ.

Accompagné de son page Joffroi, Renier s'en vient

(1) Page 18, vers 25.

à la hale d'Ypre et ne craint pas d'acheter pour son *amie* une belle robe de soie qu'il a soin de dérober aux yeux des curieux. S'acheminant ensuite par la grande rue, il entre chez son hôte et se rappelle la bourse pleine de sens que lui a demandée son épouse. Notre négociant s'adresse d'abord à un mercier de terre lointaine qui le renvoie vers l'échoppe d'un épicier de Savoie, fort avancé en âge et qui devait débiter des *bourses pleines de sens*. Mais l'épicier secoue la tête et laisse ce beau messire tout pensif, tout dépité, qui va s'asseoir près d'un pilier.

Sur ces entrefaites, arrive un vieux marchand de Galice qui questionne sournoisement Renier. Le pauvre négociant avoue franchement qu'il a pour femme

> . . . . fille de chevalier
> La plus bele qui soit en terre (1),

et qu'il cherche pour elle

> Plaine borse de sens petite (2),

mais qu'il fréquente une amie pour laquelle il emporte

> Robe nueve de bon pers d'Ypre (3).

Le vieux marchand lui conseille de sortir promp-

(1) Page 21, vers 20 et 21.
(2) Page 21, vers 24.
(3) Page 22, vers 11.

tement de la ville, de devancer ses charrettes d'un jour ou deux et de se présenter, vêtu d'une robe de mendiant, chez son amie pour lui demander l'hospitalité. « Si cette Mabille t'accueille, pauvre et sans ressource, tu pourras, ajoute-t-il, lui donner la belle robe d'Ypres. Mais si cette orgueilleuse te dédaigne, te ferme la porte de sa maison et refuse de te reconnaître sous ton nouvel accoutrement, rends-toi chez ton épouse et tu comprendras par son gracieux accueil et par son noble dévouement que tu avais perdu le bon sens en te livrant à une *musarde.* »

Renier, qui vient de saisir la pensée de sa femme, monte à cheval et presse si bien sa monture qu'il atteint ses charrettes. Laissant son page avec ses voituriers, et vêtu d'une mauvaise souquenille, il hâte sa marche et arrive sur le soir

Droit à l'ostel sa mie (1).

La *musarde* ne l'a pas plus tôt vu sous ce mauvais accoutrement qu'elle l'interroge et lui ferme sa porte, lorsqu'il lui raconte qu'il est complètement ruiné. Le rusé la supplie de lui accorder seulement une retraite pour la nuit, lui promettant de fuir dès

(1) Page 25, vers 1.

l'aurore dans une terre étrangère ; mais la friponne reste sourde à ses piteuses paroles.

Renier regagne bientôt son logis, raconte à sa femme sa déconfiture et feint de trembler en pensant à ses créanciers. La bonne dame le console, lui abandonne son bel héritage, ses vignes, ses prés, ses moulins, ses maisons, ses robes et ses joyaux et ne veut pas qu'il garde sa mauvaise souquenille. Magnifiquement vêtu, choyé par sa femme, Renier se met à table et va goûter les douceurs du repos jusqu'au lever du soleil. Mais il est encore plongé dans le sommeil que ses créanciers, instruits par Mabille, frappent à sa porte et lui demandent leurs écus. Renier se lève, les fait asseoir et les prie de le tirer d'embarras. A cette réception si peu gracieuse, les créanciers éclatent en plaintes amères et déplorent le jour où naquit messire Renier, lorsque paraît Joffroi

Qui le palefroi mène en destre (1).

Les créanciers ébahis aperçoivent en même temps les charrettes et se demandent quel en est l'heureux possesseur. Renier les rassure, leur dévoile son stratagème et donne sa belle robe d'Ypres à sa

(1) Page 28, vers 20.

femme qui le félicite d'avoir trouvé le sens qu'elle lui avait demandé.

Telle est l'analyse de ce fabliau vraiment moral, écrit au XIIIe siècle par le ménestrel Jean le Galois, et conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale (1).

Nous lui donnons un autre titre, non point pour exciter la curiosité, mais pour apprendre plus facilement au lecteur que

Fos est li hom qui croït musarde.

(1) N° 7218. Claude Fauchet, *Recveil de l'origine de la langve et de la poésie françoise*, page 580. Paris, 1610.





Jehans li Galois (1) nous raconte
Qu'il ot en la terre le conte
De Nevers I riche borgois
Qui mult ert (2) sages et cortois.
Li borgois estoit marchéanz,
Et de foires mult bien chéanz (3).
Sages estoit et bien apris,
Et auoit fame de haut pris,
La plus bele qu'on seust
Ou pais, ne que l'en peust
Trouer, tant seust l'en cerchier.
La dame ot mult son seignor chier
Et il li. Mes (4) que tant i ot
Que li borgois une amie ot
Qu'il ama et vesti de robes,

(1) D'Aubepierre dans l'Ile de France.

(2) *Ert, erat,* était.

(3) *Chéanz,* heureux.

(4) *Mes,* mal.

Et cele le seruoit de lobes (1)
Qui mult le sauoit bien deçoiure (2).
La dame s'en prist aperçoiure
Qui li vit aler et venir
Ne se pot mie detenir
Que ne le die à son seignor :
Sire, à mult grande deshonor,
Usez vostre vie lez moi.
Et il li dist : Dame, porqoi?
— Porqoi? or vous en prenez garde;
Vous maintenez une musarde
Qui vous ocist et vous afole,
Et tos li mondes en parole
Que toute la vile le set,
Et chascuns dist que Diex vous het
Et ses vertus et ses pooirs.
— Tesiez, dame, n'est mie voirs (3),
Gens sont coustumiers de mesdire.
Lors s'en part iriez (4) et plains d'ire,
Si s'en va parmi le chastel
Qui mult séoit et bien et bel.
Je ne sai vile miex assise,
Si est apelée Dysise (5)
Et par desous si coroit Loire.

(1) *Lobes,* flatteries.

(2) *Deçoiure,* décevoir.

(3) *Voirs,* vrai.

(4) *Iriez,* irrité.

(5) *Dysise,* Decize (Nièvre).

Li borgois deuoit à la foire
Aler à Troies en Bourgoingne (1).
La dame qui doutoit vergoingne
Le fist revenir à l'ostel,
Assez li conte d'un et d'el
Et le chastie de parole,
Mais il n'a cure de s'escole,
A poi (2) l'en est et poi i pensse.
La dame voit que sa deffensse
Ne li puet nule riens valoir,
Si a tout mis en nonchaloir.
Tant que ce vint à lendemain
Que li borgois leua bien main (3)
Son palefroi fist enseler
Et ses charretes ateler,
Qui carchiés (4) furent d'auoir.
Quant les ot fetes esmouvoir
Si revint parler à sa fame :
— Dites-moi, fet-il, bele dame,
Quels ioiaus, por vostre déport,
Volez-vous que ie vous aport
De la bone foire de Troie ?
Volez-vous guimple ne corroie,
Toissus d'or, aniaus ou afiches (5)?

(1) Troyes en Champagne.
(2) *Poi,* peu.
(3) *Main,* matin.
(4) *Carchiés,* chargées.
(5) *Afiches,* agrafes.

Je ne serai ia ı ior chiches
De rien que ie puisse trouer.
— Sïre, ie ne vous vueil rouer (1)
Fet cele qui le tient por fol,
Foi que doi saint Piere et saint Pol,
Fors seul plaine borse de sen.
Mes s'il vous plest, aportez m'en
Plaine une borse de denier.
— Volentiers, fet sire Renier;
Vous l'aurez, combien qu'il me coust.
Ce fust à la foire d'aoust
Que sire Renier de Dysise
Se parti de dame Felise
Et vint à la foire de Troies;
Là troua marchéanz de Broies
Qui achatèrent son charroi.
Quant vendu ot, si prist conroi (2)
Isnelement, sans atargier
De ses charretes recarchier (3).
Mes ce ne fu mie d'estoupes,
Hanas d'or, d'argent et de coupes,
I ot assez et draperie,
Ne n'ot cure de freperie,
Mes d'escarlate tainte en graine,
De bons pers et de bonne laine

(1) *Rouer,* prier.

(2) *Conroi,* soin.

(3) *Recarchier,* recharger.

De Bruges et de Saint-Omer.
Nus ne pot dire n'assommer (1)
L'auoir que mist en x. charretes,
Ne couient pas que soient frêtes,
Quar a merveille i ot grant some;
Et a chascune auoit un home
Por miex conduire le charroi,
Il les comande à Diex le roi.
Congié demandent, si s'en vont,
Et cil achemine se sont
Tout droit le grant chemin plenier.
Or oez de sire Renier.
Confu, de sens vuis et deliures
Ne deust pas estre si yures
S'il eust beu du vin de Chipre;
Si s'en vint à la hale d'Ypre,
I. bastonet en sa main tint,
Et de s'amie li souint,
Achata li robe de pers;
Mult parot le sens à enuers.
Si la ploia en .I. troussel
Desus son palefroi roussel,
La trousse et met derrière soi,
Ne veut que le sache que soi
Quant la baillera à sa drue.
Lors s'en va par la mestre rue,
Tant qu'il est venu chiés son oste,
Là descendi et sa chape oste

(1) *Assommer*, faire la somme.

Et delivra son palefroi
Son garçon qui ot non Jofroi.
Lors se souint de la proière
Sa fame, qui plaine aumosnière
Li ot demandée de sen.
Mes il ne sot mie en quel sen
Il puisse de l'auoir cheuir,
Deuant li garde et voit venir
Son oste qu'ot non Alixandre :
— Sire, fet-il, sauez à vendre
Nul lieu plaine borse de sen?
Si le sauez, conseilliez m'en.
Tantost ses ostes li ensaingne
.I. mercier de terre lointaingne,
Je cuis (1), fet-il, que cil en a.
Tantost sire Reniers i va,
Son estre conta au mercier
Et cil li dist sans atargier
Qu'il n'en a point, mes il l'enuoie
A un espissier de Sauoie
Qui de viellece estoit chanu.
Sire Reniers est là venu ;
Cil li demande qu'il li faut,
Et cil iure se Diex le saut,
Conques a nul ior de sa vie
N'en sot denrée ne demie.
Lors s'en part iriez et penssis,
Et par mautalent s'est assis

(1) *Cuis*, de *cuider*, penser.

Sus vn siege, delez un fust,
Et iure s'a poi ne li fust
N'en quist plus n'auant n'arrière.
Lors vit venir par la charrière (1)
Vn viel marchéanz de Galice :
— Demandez, dist-il, recolice (2)
Ou clos de girofle ou canele?
De qoi demandez-vous nouele
A cet espissier de Sauoie?
— Sire, dist-il, se Diex me voie,
Ie ne demant pas recolice,
Ne clos de girofle, n'espice,
Ainz quier plaine borse de sen
Dont ie sui en mult grant porpens.
Sauez-en nule part à vendre?
— Oil, bien te ferai entendre
Si tu veux, coment tu l'auras
Que ia plus paine n'en auras,
Mes di moi se tu as moillier (3).
— Oil, fille de cheualier,
La plus bele qui soit en terre.
Por li m'estuet (4) cerchier et querre
Plaine borse de sens petite.
Or vous ai ma besoingne dite,

(1) *Charrière,* chemin où passent les voitures.

(2) *Recolice,* réglisse.

(3) *Moillier,* femme.

(4) *M'estuet,* me convient.

Et sanz vilonie et sanz noise.
— Tu as amie et si en poise (1)
Par auenture a ta moillier,
Et si t'en voi les iex (2) moillier (3).
N'as-tu amie? — Oil voir, sire.
Li preudom comence à sorrire
De la folie qu'il entent
Se li a dit, plus ni atent.
— En portes-tu riens à t'amie?
— Oil, ne vous mentirai mie :
Robe nueve de bon pers d'Ypre,
Il n'a meillor de si en Chipre.
Li preudom qui fu debonère
Li dist : Il te couendra fere
Autre chose que tu ne pensses,
Honiz es se ne te porpensses
Que ie te voudrai conseiller.
Sanz toi mult forment trauailler
Il te couient de ci mouoir
Et aler apres ton auoir.
Quant pres de ton païs seras
Ta robe et ton cheual léras (4)
En tel leu où il ait viande
Et pren une robe truande (5)

(1) *Poise,* pèse.
(2) *Iex,* yeux.
(3) *Moillier,* mouiller.
(4) *Léras,* laisseras.
(5) *Truande,* de mendiant.

Qui soit dépecie et deroute
Si que parmi pèrent li coute.
Primes t'en iras à t'amie
Et li dis que tu n'as demie
Ne denrée de ton auoir,
Tout as perdu, mes icel soir
Tu veus avoec li osteler
Et au main t'en voudras aler
Ains (1) ior por ce qu'on ne te voie.
Si bel t'aquent et te fet ioie,
Bien a la robe deseruie;
Mes garde n'i demeure mie
S'ele est orgueilleuse et fière.
Ce afiert (2) à tel pautonière (3)
Qu'el ne te vueille receuoir.
Lors te porras aperceuoir
Et le seruise et les despens
Qu'as por li fet cà en arrière.
Lors te remet à la charrière
De ta meson et si entre ens,
Et quant seras venu léens
Et ta fame ert à toi venue
Se li di ta desconuenue
Sanz ioie fere et sanz deduit,
Et tu la troueras, ie cuit,
De mult plus cortoise maniere

(1) *Ains*, avant.

(2) *Afiert*, convient.

(3) *Pautonière*, fille de mauvaise vie.

Que n'aura fet la pautoniere.
Qoi qu'el te die, c'est ta fame,
Sauve ton cors, pensse de t'ame.
A tant l'uns de l'autre se part,
Reniers monte, mult li est tart
Qu'il viegne à Dysise sor Loire.
Sa mie qui n'est mie voire (1)
Voudra esprouer à cel ior
Et paier selonc sa labor.
Lors cheuaucha grant aléure
Le grant tros, non pas l'ambléure
Tant qu'il ataint ses charretiers.
— Seignor, dist-il, or est mestiers
Que me gardez mon palefroi
Ma robe et mon garçon Jofroi,
Quar il me couient à chief trere (2)
D'une chose que iai à fere.
Tantost de s'aloière (3) trest
Une hiraudie (4) qu'il vest
Qui ne valoit pas .III. deniers.
Ainsi s'en va sire Reniers,
Ne fina si vint à Dysise
Un noble chastel à deuise.
En la vile est entré par nuit,
Ne veut que le véissent tuit.

(1) *Voire,* vraie.

(2) A *chief trere,* achever, accomplir.

(3) *Aloière,* sac.

(4) *Hiraudie,* habit des pauvres.

Si vint droit à l'ostel sa mie
Qui encor n'estoit endormie
Quar maintenant s'estoit couchie.
Il vint à l'uis, si l'a huchie,
Cele se lièue, son huis euvre.
Cil entre ens et ele desceuvre,
Le feu alume, si le voit.
Lors li demande que c'estoit
Qu'il ert ainsi haligotez (1).
— Bele suer (2), dist-il, ne doutez
I'ai tot perdu quanque i'auoie,
Demain ains ior, qu'on ne me voie
M'enfuirai en estrange terre.
— Alez ailliors vostre ostel querre,
Fet-ele, ci n'auez que fere.
— Auoi ! bele suer débonere
Ia me soliez (3) tant amer
Et ami et seignor clamer,
Ne soiez pas vers moi si dure
— Biau sire, par malauenture,
N'ai cure de vostre reson.
Reniers ist hors de la meson
Quant il oï cete nouele,
A son ostel vint, si apele
Un mot et sa fame l'oï

(1) *Haligotez*, pauvrement vêtu.

(2) *Suer*, sœur.

(3) *Soliez*, aviez coutume.

Qui mult forment (1) s'en esjoï.
Lors corut come preus et sage
L'uis ovrir, sanz autre message,
Son seignor mena contre mont,
Qu'ele amc miex que riens du mont,
Et li a di come esperdu :
— Dame, fet-il, i'ai tot perdu
Quanque (2) ie menai à la foire
Come se tot fust cheu en Loire.
Las! que feront cil que ie doi?
Ia ne seront paiés par moi,
Quar ie nes porroie paier.
La dame le voit esmaier
Et oi qu'il se claime chetiz.
— Sire, fet-ele, or soiez fiz,
S'il i auoit dix mille liures
N'en seriez-vous par tant déliures?
Aiez bon cuer et bon corage
Et vendez tot mon héritage,
Vignes et bocages et prez
Tenéures, molins et blez
Vignes, mesons et prez et teres,
Robes, ioiaux et clers et seres.
Ie l'otroy mult bien endroit moi,
Et ceste robe que ci voi
N'est pas bele, despoillez-la,

(1) *Forment,* fortement.

(2) *Quanque,* autant que.

Prenez à cele perce la (1)
Une robe de menu vair
Que ne vestites des yver.
Vestez la et confortez-vous,
La merci Diex, ia auez vous
Plus bien que toz cil de la vile,
A Monpelier ne à saint Gile
N'est plus riche borgois que vous.
Lessiez le duel (2), confortez-vous.
Lors le fist vestir come roi
Et dou mangier a pris conroi ;
Quant mangié orent par loisir
Si vont reposer et gésir (3)
Iusqu'au main que l'aube criéue
Que la gent dou chastel se lièue.
Là fu la nouele espandue
Qui par la garse fu seue
Que venus est sire Reniers
Mau vestus come pautoniers,
A pié, sanz escu et sanz lance,
Et de perdre sont à fiance (4)
Cil et celes qui pleui l'ont (5).
Lors se lièuent et venus sont
Chiez li borgois por li veoir.

(1) *Perce,* perche.
(2) *Duel,* deuil.
(3) *Gésir,* se coucher.
(4) A *fiance,* à croyance.
(5) *Pleui, plevi,* prêté.

Il les a fait lez lui seoir,
Si lor a monstrée sa perte.
— Seignor, dist-il, c'est chose aperte,
Fet-il, que i'ai perdu le mien;
Encor m'en deportasse bien
S'il n'i eust point de l'autrui,
Mes por ce desconfortez sui
Que de l'autrui i a assez.
Entre, vos qui pleui m'auez
Me depòrtez, se il vous plest.
Chascuns de respondre se test
Forsque l'uns à l'autre conseille
Tot coiement de denz l'oreille :
— Malement somes malbailli (1)
Et par cest homes escharni,
Nous serons par lui mal mené,
Mar (2) le veismes oncques né.
A ce qu'il sont en tel effroi,
Si ont veu venir Iofroi
Qui le palefroi mène en destre
Et son roncin mène à senestre.
Aprez li sont li charretier
Symon, Aliaume, Gautier
L'ont veu, si dient entre aus :
— Cui est or, font-il, cil cheuaus
Et ces charrettes à cui sont
Qui vienent par de sus cel pont?

(1) *Malbailli,* ruinés.

(2) *Mar,* malheureusement.

— Ie ne sai cui, ce dist Guillaume,
Ne ne sai, dist Aliaume.
Quant Reniers vist qu'il sont si prez,
Si lor dist : Mult estes engrez (1)
De sauoir à cui eles sont,
Par celui Diex qui fist cest mont
Moies (2) sont, et ce qui est ens;
Ia nuns de vous ne soit dolens,
Merci Diex, bien vous puis paier,
Ne vous couient à esmaier,
Si vous dirai parole voire.
Ie fui à Troies à la foire,
Quant i'oi ma besoingne atornée (3)
Et ie fui à la retornée
Adonc me souint de Mabile,
Une garce de ceste vile
Que ie soel amer par amors,
Mes or va la chose à rebors.
Or escoutez come il avint,
Quant de Mabile me souint.
Si alai en la hale d'Ypre
Robe de pers, n'a tele en Chipre,
Achetai por la pautonière,
Puis quis à vendre aumosnière
Plein de sen, si la trouai,
Aporté l'ai, encore l'ai.

(1) *Engrez,* en désir.

(2) *Moies,* miennes.

(3) *Atornée,* achevée.

Quant ce oi fet, ma voie (1) ting,
Droit à mes charretes m'en ving,
Si lor liurai mon palefroi
Ma robe et mon garçon Iofroi.
Si m'apenssai de bele guile (2),
Puis vesti une povre cote
Où il ot mainte haligote.
Par nuit m'en entrai en la vile
A l'ostel Mabile tout droit,
Semblant féis que i'eusse froit,
I'entrai ens. Quant ele me vit
Mal vestu et ie li oi dit
Que trestoz estoie escilliez (3)
Et ele vit que fui soilliez
Fors de son ostel m'enchaça.
Ie m'en issi et m'en ving ça
Où i'estoie miex coneus;
Merci Diex, fui bien receus.
Mes la robe que i'aportoie
A la garce est encore moie,
La dame de céans l'aura,
Qui mult meillor gré m'en saura.
Quant la dame ot cest mot oï,
Mult durement s'en esjoï.
Sire, fet-ele, ahen! ahen!
Or auez-vous troué le sen

(1) *Voie,* chemin.
(2) *Guile,* ruse.
(3) *Escilliez,* perdu.

Que vous avoie demandé.
Vous l'auez troué, en non Dé.
Cel ior fist li borgois grant feste.

Seignor vos qui estes de geste,
Qui cuer auez legiers et fos,
Si vous volez croire mon los,
Chascun de vos i prenra garde.
Fos est li hom qui croit musarde;
Car s'auiez autant d'auoir
Com li rois de France por voir (1)
Se l'eussiez abandonné
A une garce et tot doné,
S'ele vous veoit desous,
Plus vil vous auroit que un grous (2),
Quar n'i a amor ne fiance.
Fos est qui lor tient aliance
Et qui lor départ rien du sien.
Encor a on fabliau dou sen.
Ci poez aprendre et oïr
C'on ne puet de garce ioïr
Ne au demain ne au matin.
Vez-ci de mon fabel (3) la fin.
Jehans li Galois d'Aubepierre
Nous dist : Si com la fuelle d'yerre (4)

(1) *Por voir,* pour vrai.

(2) *Grous,* animal qui grouine.

(3) *Fabel,* fabliau.

(4) *Fuelle d'yerre,* feuille de lierre.

Se tient fresche, nouele et vers,
Est li cuer de la fame ouers (1),
Totes por home deceuoir.
Por ce est fos, ce saçiez voir
Li hom qui a bone moillier
Quant il aillors se va soillier
Aux foles garces tricheresses
Qui plus que chas sont lescheresses,
Où il n'a vérité ne loi,
Amor, ne leauté (2) ne foi,
Et quant de l'home ont fait lor preu (3)
Miex l'ameraient enmi (4) le feu
Que ne feroient delez aus;
Si en sont auenuz maint maus.

Explicit

De la bourse plaine de sens.

(1) *Ouers,* ouvert.
(2) *Leauté,* loyauté.
(3) *Preu,* proie.
(4) *Enmi,* parmi, dans.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES FOIRES DE LA CHAMPAGNE

ET

DE LA BRIE.

Qui n'a pas entendu vanter la célébrité des foires de la Champagne et de la Brie, de ces marchés où affluaient les produits des terres lointaines, où se heurtaient Flamands, Italiens, Provençaux, et gens venus de toutes les provinces de la France et même du Levant? Parmi les villes où se tenaient ces foires si fréquentées au moyen-âge, il faut surtout citer la capitale de la Champagne, assise dans une plaine fertile arrosée par la Seine. On sait que ses foires remontent à des temps bien reculés, et que Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, en constate l'existence et même un peu la célébrité dès le cinquième siècle (1). Ces immenses marchés se tenaient alors dans un champ libre aux portes de la cité qui n'occupait qu'un espace très-resserré, et qui ne devait pas compter plus de dix mille habitants (2).

Les marchands, d'abord possesseurs d'étaux, finirent par élever des loges et par bâtir une petite chapelle sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Plus tard, les loges furent remplacées par des maisons et même par des halles, et la chapelle devint

(1) Liv. VI, Lettre IV. — Grosley, *Ephémérides*, t. I, p. 102.

(2) *Les Rues de Troyes*, par M. Corrard de Breban, p. 48. — Troyes, 1857.

une belle église autour de laquelle se groupèrent les notables négociants du pays, et qui se trouvait au neuvième siècle assez vaste pour y recevoir un pape et un empereur, Jean VIII et Louis-le-Bègue! (1)

Longtemps après l'invasion des Normands, de ces terribles pirates qui pillent et incendient les villes du Nord, sous le gouvernement des Comtes de Champagne, les foires de Troyes acquièrent une immense renommée. Les routes sont infestées de voleurs, de barons qui tombent de leurs donjons pour rançonner les voyageurs; mais l'Eglise fulmine ses anathèmes contre les pillards, menace même Philippe Ier, roi de France, qui n'a point pris la croix et qui ne rougit pas d'arrêter comme un brigand des marchands qui se rendent à une foire. Quelquefois elle accorde des indulgences et toutes ses grâces spirituelles à ceux qui favorisent ou qui fréquentent ces pélerinages entrepris au profit de la civilisation. Puis c'est au douzième siècle une cour assez splendide, assez puissante que celle des Comtes de Champagne. Alliés aux principales maisons, redoutés de leurs voisins par leur bravoure et par celle de leurs chevaliers, les Thibaut peuvent protéger les gens de tous pays qui veulent déballer dans leur capitale et dans leurs principales villes. Garin, fils de Salo, vicomte de Sens, dévalise des changeurs de Vézelay, *sur le chemin du roi*, entre Sens et Bray. Le comte de Champagne écrit à l'abbé de Saint-Denis, et obtient prompte justice (2).

(1) *Comptes de la Fabrique de l'église Saint-Jean de Troyes*, p. 41, Bibliophile de l'Aube, IXe livraison. — Troyes, 1855.

(2) *Histoire de Provins*, par F. Bourquelot, t. I, p. 103. — Provins, 1839.

Les marchands de l'Orient, de l'Espagne, de la Germanie, de la Flandre, peuvent hardiment pénétrer dans les provinces de France sur la foi des Thibaut. Une escorte nombreuse accompagne les caravanes, moyennant salaire, pour les amener plus sûrement aux bonnes foires de Troyes, de Bar-sur-Aube, de Provins et de Lagny. Cette escorte ne se compose pas de gens inconnus, mais de guerriers qui ont reçu cette mission et la gardent en fief (1).

Un délai de quarante à cinquante jours sépare l'une de l'autre les six foires de la Champagne et de la Brie, dans un intervalle de huit mois, de la première quinzaine de mars à la première quinzaine de novembre. Les voyages des spéculateurs et les transports des marchandises ne se font que pendant la belle saison, lorsque les chemins sont praticables. La première foire s'ouvre dès l'an neuf, au mois de mars à Lagny; celle de Bar-sur-Aube « est livrée devant la mi-carême. » Celles de Provins s'ouvrent « le mardi qui précède l'Ascension et le jour de la fête de Sainte-Croix, » et celles de Troyes, *la chaude*, le mardi après la quinzaine de l'Ascension, et *la froide*, le lendemain de la Toussaint (2).

On ne peut plus se représenter cette cohue de Levantins, d'Arméniens, de Flamands, d'Italiens, d'Allemands et de Provençaux qui venaient en caravanes à Troyes pour y vendre et y acheter, non pas du pain d'épice, des articles de Paris, mais des marchandises au ballot qui remplissaient des halles, solides monuments permanents dans lesquels venaient

(1) *Nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France*, par N. Brussel, t. I, p. 42. — Paris, 1727.

(2) *Division des Foires de Champaigne*, ms. de la Biblioth. impériale, suppl. fr. 198.

s'entasser les produits du monde commercial. Ypres, Arras, Gand, Tournai, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Saint-Quentin, Louviers, Rouen, Sens, Malines, Bruges, Bruxelles, Saint-Denis, Paris, Reims, Chartres, Châlons, Amiens et bon nombre d'autres villes envoient leurs draps et leurs étoffes. Le débit devient si considérable, que des étrangers s'établissent à Troyes dès le douzième siècle, et élèvent de vastes bâtiments. La rue *de la Clef-de-Bois* est habitée par des négociants de Montpellier qui lui donnent le nom de leur cité, et qui vendent des cuirs de l'Espagne. A côté d'eux descendent des marchands de Lérida, de Valence et d'autres villes, apportant des maroquins qu'ils reçoivent des Maures de la Péninsule ou des Sarrasins de l'Afrique (1).

Dans la rue du Chaperon s'élèvent les halles de Rouen, où se débitent d'excellents draps durant les deux foires. Les Allemands ont leurs hôtelleries où les toiles se vendent; ils arrivent en foule, escortés par des compagnies privilégiées qui les ont défendus contre les brigands, contre les seigneurs qui veulent percevoir des droits exorbitants de passe. Les maquignons stationnent dans la rue de la Corterie dès 1163, non loin de la petite église dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. Les marchands d'Arras ont leurs comptoirs près des Changes, à quelque distance de ceux de Lucques. Plus loin viennent les hôtelleries des marchands de Montauban, les halles de Provins, rue de Jargondis, celles de Douai, d'Ypres et d'autres bonnes cités. Dans cette ville nouvelle qui se peuple rapidement sous le gouvernement protecteur des Comtes de Champagne, les marchands de Châlons construisent, dans l'ancienne

(1) *Les Rues de Troyes*, p. 8.

rue du Domino, des halles où se vendent des toiles, des laines, des draps et du fil. A quelque distance, les gens de Beauvais ont des hôtels et des étables. La cannelle, le gingembre, la muscade, la girofle, le poivre, l'anis et le sucre se vendent dans la rue de l'Epicerie, au-dessus des halles d'Ypres, de Provins et de Douai. Bien loin dans la rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre descendent les négociants de Genève et ceux de Crémone, dans la rue qui porte le nom de leur cité (1).

Au milieu de ces marchands venus de contrées lointaines apparaissent, avec leur costume oriental, leur teint basané et leurs yeux vifs qui se cachent sous un sourcil noir et épais, ces pauvres Juifs poursuivis par le peuple, et tour à tour chassés et rappelés par les seigneurs. Ils sont là, non pas pour se livrer au commerce régulier comme les Italiens, les Allemands et les Provençaux, mais pour faire l'usure. Les Comtes de Champagne leur permettent de tenir synagogue, d'habiter un quartier près de leur hôtel des monnaies, et ne s'inquiètent nullement de leur doctrine. Qui sait même si leur protection n'encourage pas les manœuvres frauduleuses de ces usuriers? Les Juifs, dont ils se réservent la *garde et la justice* dans toutes leurs concessions de privilèges aux villes, sont leur richesse la plus claire. Ils perçoivent sur eux un cens annuel, le produit de leurs exploits et celui du sceau de leurs obligations (2). Que le riche Cresselin, las de l'oppression sous laquelle il vit, quitte les domaines de la comtesse Blanche, celle-ci fera tant de

(1) *Les Rues de Troyes,* p. 118, 120.

(2) *Histoire de Provins,* t. I, p. 263.

démarches auprès de Philippe-Auguste, tant de prières et de menaces au fugitif que Cresselin reviendra, donnant des ôtages et consentant à perdre, s'il quitte Provins, toutes ses créances dont la comtesse s'emparera (1).

Malgré cette protection des Comtes de Champagne, les Juifs, accusés de crimes odieux, sont bannis de France. A ces usuriers succèdent les Italiens, protégés par les papes, et véritables créateurs de la banque. Sur la place des Changes se dressent leurs tables recouvertes d'un tapis et munies de balances. Piastres, pistoles, livres tournois, livres parisis, florins, toutes les monnaies hétéroclites passent dans leurs mains, sont pesées et échangées. La monnaie de Troyes, de Provins et de Meaux, obtient une telle faveur que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie l'admettent dans leurs transactions commerciales (2).

L'ouverture des foires est annoncée par la trompe et par le son des cloches. Les marchands jouissent de grands privilèges; leurs personnes et leurs ballots ne peuvent être saisis que par les gardes des foires. Mais leurs marchandises ne doivent pas être mises en vente sans contrôle; drapiers, merciers, pelletiers, marchands de cordouan, de fil et de toile doivent choisir deux loyales personnes pour visiter les étoffes, les cuirs et les denrées. L'acheteur n'est pas obligé de verser de beaux deniers au moment de la livraison : il peut contracter l'engagement de payer à la foire prochaine. Son engagement est revêtu du sceau des foires; l'intérêt ne peut s'élever à plus de quinze pour cent par an, c'est-à-dire à deux

(1) *Les Juifs au moyen-âge*, par Depping. — Paris, 1834.

(2) *Ephémérides* de Grosley, t. I, p. 104.

et demi par foire. Les gardes veillent au remboursement des obligations et poursuivent les débiteurs par leurs nombreux sergents. Ils vont même jusqu'à interdire l'entrée de l'église aux chanoines qui ne font pas honneur à leur billet, et ne craignent pas les distances pour atteindre les mauvais clients (1).

Les Comtes de Champagne n'oublient pas, dans ce temps de négoce, que leurs coffres doivent s'emplir pour subvenir aux dépenses de leur cour splendide et aux nombreux dons qu'ils accordent aux églises et aux abbayes. Tout paie; tant pour l'escorte qui a protégé les marchands depuis tel pays, tant par cheval, tant par courtier, tant par pièce d'étoffe, tant pour loyer d'une maison, tant pour droit de halle, tant par livre d'argent prêtée, tant par chaque acte de prêt, tant pour l'entrée de telle denrée. La fiscalité féodale pompe un peu jusqu'à la moelle. La foire de mai à Provins rapporte, en 1296, 1,225 livres 12 sous 1 denier; celle de Saint-Jean, à Troyes, 1,375 livres 18 sous; celle de Saint-Ayoul, à Provins, 1,554 livres; celle de Saint-Remi, à Troyes, 1,396 livres 8 sous 4 deniers; celle de Lagny, 1,813 livres 7 sous 8 deniers, et celle de Bar-sur-Aube, 1,140 livres 13 sous 5 deniers (2). Ajoutons encore à cela les sommes que perçoivent des églises, des collégiales et des seigneurs auxquels les Comtes ont généreusement abandonné quelques droits, et nous comprendrons les bonnes raisons pour lesquelles les Thibaut favorisaient si bien ces immenses concours de négociants dans leur comté.

Les bouffons et les baladins ne montent pas en-

(1) *Histoire de Chartres*, par E. de Lépinois, t. I, p. 403. — Chartres, 1854.

(2) *Histoire et Description de Provins*, par Opoix, p. 191.

....

core sur les planches au treizième siècle, mais en revanche les ménestrels viennent chanter la chanson de Roland. Ces poètes-musiciens deviennent même si nombreux, que dans certaines villes des édits sont publiés contre eux. Des fils prodigues achètent des chevaux arabes, des faucons, des chiens de chasse, des lévriers de prix, des femmes enlevées aux Sarrasins, et régalent si généreusement les marchands qu'ils dépensent

Plus de mil mars que d'argent et d'or fin (1).

D'autres font des emplettes qu'ils dérobent aux yeux des curieux, comme messire Renier de Decize, et ne rougissent point d'entretenir par de riches présents des relations criminelles. Il y en a même qui se glissent dans les halles et qui saisissent quelque objet précieux, quelques aunes d'étoffe, et qui, surpris par la justice, sont pendus à quelque distance.

De nombreux fonctionnaires veillent au bon ordre, à la sûreté générale et au paiement des redevances. Au-dessous des gardes circulent çà et là plus de quarante notaires, plus de cent sergents qui remplissent le rôle de nos huissiers, des chanceliers et leurs lieutenants, des procureurs généraux et des procureurs particuliers ; en un mot, le décalque exact de ce qui existe au civil.

Malgré les droits quelquefois exorbitants que perçoivent les seigneurs et les églises, les marchands deviennent opulents et étalent une magnificence vraiment inconnue jusqu'à cette époque. De puissantes familles surgissent, des corporations se forment, de belles églises s'élèvent ou se décorent avec les deniers laissés par des notables. La noblesse,

(1) *Histoire de Provins*, t. I, p. 404.

ruinée par les croisades et affaiblie par l'égalité des partages consacrée par la coutume de Troyes, veut reconquérir la fortune en contractant des mariages avec les roturiers. Mais ne gagnant pas à cette addition, elle jette la vaine honte et se fait commerçante. Le commerce ne se relève pourtant ni par l'objet ni par la forme; ce n'est point le négoce lointain et héroïque des Catalans ou des Génois, ni celui de Florence ou de Venise. Les nobles, métamorphosés en boutiquiers, vendent du fil, de petites étoffes, des cuirs ou des épices. Mais ces vils produits, si nécessaires à tous, font leur richesse. Pour bien vendre, ils s'asseyent de bonne grâce au comptoir, accueillent les manants et ne s'informent pas, dans ce tourbillon d'étrangers qui affluent, de la généalogie des acheteurs (1).

Outre ses deux grandes foires, Troyes en avait encore de petites qui se tenaient à la porte des églises, la veille et l'octave des fêtes. Les comptes de l'œuvre de l'église de Troyes citent celle *des Vierges* « à la Saincte-Hélène et à la Saincte-Matie, » quelques mois avant celle de l'Assomption, qui se tenait aux environs de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. Ces foires ne duraient que quelques jours et n'attiraient que quelques merciers qui déballaient sur des étaux (2).

Provins, ville située dans les plaines fertiles de la Brie et florissante par son commerce, méritait la sollicitude des Comtes de Champagne. Ses fabriques de draps le disputent, dès le treizième

(1) *Histoire de France,* par Michelet, t. II.

(2) *Comptes de l'église de Troyes,* 1375–1385, p. 10. Troyes, 1851. — Archives de l'Aube, *Registres de Saint-Pierre.*

siècle, aux plus célèbres de l'Europe; ses *ners* sont cités à côté de l'écarlate de Gand et du drap bleu de Nicole. Ses vins, aujourd'hui si dédaignés, sont vantés par les trouvères et rapportent de belles sommes (1). Plus de trois mille métiers battent dans cette ville opulente et populeuse que les croisés saluent du gracieux nom de Jérusalem, et qui compte plus de vingt églises, chapelles et couvents.

Des foires sont instituées dès le douzième siècle : celle de Saint-Martin, celle de mai, *le mardi devant l'Ascension*, et celle de Saint-Ayoul le *jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix* (2). Des marchands y affluent de toutes les parties du monde. Chacun veut y vendre ou y faire provision de toile, de draps, de blé, de laine, de bétail, de poteries, de poivre, de citron, de gingembre, de cannelle, de girofle, d'anis et de fourrures. Aurillac, Toulouse, Cambrai, Reims, Troyes, Limoges, Rouen, Châlons, Arras possèdent même des magasins à Provins pour y mettre leurs marchandises en sûreté, et des hôtels pour y loger leurs voyageurs. A la suite de ces gens venus des provinces du Nord et du Midi, descendent les Allemands, les Hollandais, les Flamands et les Italiens. Les Romains et les Florentins y font la banque dès le treizième siècle, dans la basse ville, sur la place Saint-Ayoul. La monnaie de Provins, stipulée dans un grand nombre de marchés, même dans les pays les plus éloignés, acquiert une telle réputation que les Italiens en adoptent dans leur patrie la forme caractéristique. Sa mesure des grains et son aune

(1) *Fabliau de Garin*, Recueil de Méon., t. III, p. 409.

(2) *Histoire de Provins*, t. I, p. 407, 408.

sont employées et rapportent de grosses sommes aux Comtes. L'église de Saint-Quiriace a belle et large part dans les droits perçus sur les denrées et sur les marchandises, les Templiers partagent le tonlieu des laines.

Sous Thibaut-le-Chansonnier, Bar-sur-Aube obtient l'établissement d'une grande foire. Cette ville peut élire elle-même un capitaine de noble lignée pour maintenir l'ordre et faire arrêter les délinquants. Cette foire, s'ouvrant le mardi qui précède la mi-carême, attire un nombre prodigieux d'étrangers. Les villes d'Ypres, de Cambrai, de Provins, de Troyes et d'Orange y possèdent des halles; les Espagnols, les Lorrains et les Allemands y occupent de vastes hôtels; les Juifs, ces riches contribuables des Comtes de Champagne, y ont même une synagogue. Le fief de Heaume, près de la halle d'Orange, a droit d'étalage sous les Avant-Ponts; l'hôpital Saint-Nicolas perçoit une partie du péage (1); l'abbaye de Clairvaux, fondée par saint Bernard et richement dotée par les seigneurs, possède quelques maisons à Bar-sur-Aube et reçoit quelques livres.

Longtemps après le brillant règne de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, lorsque Philippe-le-Bel, ce roi faux-monnayeur, devenu l'époux de Jeanne, fille de Henri-le-Gros, veut escamoter des libertés et répandre sa monnaie, les marchands s'éloignent insensiblement et commencent à prendre une autre route. Louis X le Hutin, moins habile encore, ose mettre des droits exorbitants sur tout ce qui peut s'acheter ou se vendre et les affermer à un courtier. Cette nouvelle mesure

(1) *Histoire de Bar-sur-Aube,* par L. Chevalier, p. 13. — Bar-sur-Aube, 1851.

suffit pour fermer les comptoirs de la Champagne et de la Brie. Le roi n'aura pas besoin d'interdire, quelques années après, tout trafic avec les Génois, les Italiens, les Provençaux et les Flamands. Les beaux deniers qu'il veut lever et la fausse monnaie de son père les ont éloignés. S'apercevant qu'il a tué sa poule aux œufs d'or, Louis X abandonne ses droits, veut rappeler les marchands, mais il leur a enseigné lui-même à prendre une autre route. Ils iront désormais en Flandre par l'Allemagne ou par mer. Ce sera pour Venise l'occasion d'une navigation plus hardie qui, par l'Océan, la mettra en rapport direct avec les Flamands et les Anglais (1).

Charles IV et Philippe de Valois publient des ordonnances en faveur des foires de la Champagne. Chancelier, lieutenant, gardes, notaires et sergents sont nommés pour rendre quelque éclat à ces institutions si productives aux Comtes de Champagne, mais tous les efforts des rois sont stériles. Les marchands, qui avaient pris à cens dans les villes de Troyes et de Provins des terrains pour y élever des bâtiments avec écurie pour quarante chevaux, abandonnent leur projet (2). Le roi de France reconnaît lui-même que les loyers et les maisons, qui rapportaient jadis plus de mille livres, n'en rapportent plus que quelques centaines, et que « les forages et les portes ne vallent mye, » *propter diminutionem et infortunium nundinarum* (3).

Plus tard, après la sanglante querelle des Armagnacs et des Bourguignons et l'invasion des Anglais,

(1) *Histoire de France,* par Michelet, t. III.

(2) *Ephémérides* de Grosley, t. I, p. 106.

(3) *Histoire de Provins,* t. I, p. 425.

Charles VII, voulant relever les foires abandonnées depuis longtemps, exempte les denrées et les marchandises de l'imposition de douze deniers par livre. Mais l'établissement des foires de Lyon porte le dernier coup à celles de la Champagne et de la Brie. Il ne reste plus à celles de Provins que le vague souvenir d'un éclat terni capable d'attirer quelques paysans, quelques marchands de blé et de bestiaux. Troyes, ville plus populeuse, soutient sa vieille renommée par ses draperies, ses toiles, ses tanneries et ses papeteries, et devient même au seizième siècle une des villes les plus considérables du royaume. Elle voit naître dans son enceinte de nombreux artistes, des peintres-verriers qui décorent ses belles églises, des *maîtres-maçons* qui élèvent de magnifiques jubés, des *tailleurs d'images* qui cisèlent d'admirables statues, des imprimeurs dont les productions sont justement recherchées, et des orfèvres dont les chefs-d'œuvre excitent l'admiration. Mais au temps de la Ligue son commerce languit; ses foires, souvent interrompues, n'attirent plus que quelques marchands des provinces voisines.

Aujourd'hui, avec ses loges mobiles, ses marchandises élégantes, mais la plupart de fantaisie, de consommation, d'agrément, les foires, avec leurs spectacles sous toile, sous planches, ne sont plus qu'une distraction pour les populations, un moyen d'écouler les produits de l'inventif du génie des ouvriers parisiens (1). On y vient pour un jouet, dîme annuelle prélevée par les enfants de tout âge, pour emporter de quoi décorer sa cheminée, approvisionner son bureau. Faut-il s'en étonner? Au

(1) Amédée Aufauvre, *Journal de l'Aube*, 27 mars 1855.

moyen-âge, quand les communications étaient si difficiles et si dangereuses, quand les lieux où l'on pouvait trouver les objets de luxe et de nécessité étaient si rares et si éloignés les uns des autres, les foires, ces grands entrepôts de toutes marchandises, ces grandes assemblées de gens de tous les pays qui s'y rendaient en caravanes, devaient nécessairement être florissantes (1). Aujourd'hui que les villes et les villages se touchent, qu'avec un mot à la poste et sous la huitaine vous pouvez amener sans dommages, sans risques, sans droits, de quoi refaire une foire du moyen-âge, quelle serait l'utilité de ces anciennes institutions? Une bonne aubaine pour quelques hôteliers, et une ruine complète pour beaucoup de négociants!

(1) *Histoire de Provins*, t. I, p. 428.



TROYES, TYP. BOUQUOT.

